

## TEXTES REGLEMENTAIRES SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

### Où trouver des informations ?

- Dans chaque établissement, différents documents peuvent être consultés :
  - le recueil simplifié des textes réglementaires "les clés de la sécurité" écrit par l'Observatoire national de la sécurité dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur.
  - le CD-ROM du Recueil des Lois et Règlements (R.L.R.) de l'Education nationale

Outre ce recueil, les textes qui nous régissent sont issus de différents codes :

- code du travail
- code de la sécurité sociale
- code de la construction et de l'habitation

La lecture et l'interprétation de ces textes n'étant pas simples, Mme Guillemy, juriste à l'INRS a écrit une note présentant les articles du code du travail concernant la prévention des risques chimiques applicables aux établissements scolaires et leurs implications, qui se consulte sur ce site.

L'Observatoire national de la sécurité dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur édite (parution décembre 2000) un document résumant les éléments juridiques et leurs conséquences sur le déroulement des travaux pratiques de chimie. Ce document intitulé " la prévention du risque chimique dans les établissements d'enseignement" sera envoyé dans chaque établissement.

- Les interlocuteurs privilégiés dans ce domaine de l'hygiène et de la sécurité sont l'IHS (inspecteur hygiène et sécurité) de l'académie, les ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), le CHS (comité hygiène et sécurité).

### Manipulation interdite aux mineurs

- **Code du travail, article R.234-20 ; R 234-21, R234-22.**
- **Utilisation du benzène.**